

des postes et d'assurer la garantie directe de la nation à chaque déposant pour le remboursement intégral des sommes d'argent déposées par lui, avec les intérêts». Les succursales de la Caisse d'épargne du gouvernement fédéral, caisse qui relevait du ministère des Finances, ont peu à peu fusionné avec la Caisse postale au cours d'une cinquantaine d'années; la fusion s'est achevée en mars 1929. Voici la statistique financière sommaire des années terminées le 31 mars 1961-1964. Les chiffres remontant à 1868 figurent dans les *Annuaire*s antérieurs.

Détail	1961	1962	1963	1964
	\$	\$	\$	\$
Dépôts et intérêts.....	6,898,062	6,466,358	5,714,720	5,422,181
Dépôts.....	6,199,420	5,790,429	5,072,618	4,813,401
Intérêts des dépôts.....	698,642	675,929	642,107	608,779
Retraits.....	7,757,737	7,614,025	7,199,360	6,697,740
Solde en dépôt.....	28,512,786	27,365,119	25,880,479	24,604,919

Caisses d'épargne des gouvernements provinciaux.—Ces caisses existent en Ontario et en Alberta.

Ontario.—A la session de 1921, la législature d'Ontario a autorisé la création d'une Caisse d'épargne dont les premières succursales ont ouvert leurs portes en mars 1922. Le taux d'intérêt servi aux déposants est de 3 p. 100 par année, calculé tous les six mois, et les dépôts sont remboursables sur demande. Le 31 mars 1964, le total des dépôts atteignait \$82,700,000, et le nombre de déposants, environ 94,000. La Caisse compte 21 succursales.

Alberta.—Soixante succursales du Trésor provincial acceptent des dépôts d'épargne. La valeur, le 31 mars 1964, en atteignait \$61,446,423; de cette somme, \$44,794,441 étaient payables sur demande et portaient intérêt à 3½ p. 100 par année, et \$3,233,036 étaient des dépôts d'un an à cinq ans à 4 à 4½ p. 100 par année, selon le terme. En outre, il y avait des dépôts à terme de 30 jours jusqu'à 365 jours portant intérêt aux taux du marché, et dont la valeur atteignait \$13,418,947.

Banques d'épargne du Québec.—La Banque d'Épargne de la Cité et du District de Montréal, fondée en 1846 et fonctionnant maintenant en vertu d'une charte accordée en 1871, avait, le 31 mars 1964, un capital versé et une réserve totalisant \$11,500,000, des dépôts d'épargne de \$312,178,599 et un passif de \$326,188,480. L'actif s'élevait à \$326,188,480, dont \$131,849,057 d'obligations fédérales, provinciales, municipales, et autres.

La Banque d'Économie de Québec, fondée en 1848 (sous le nom de Caisse d'Économie de Notre-Dame de Québec) sous les auspices de la Société Saint-Vincent-de-Paul, constituée par une loi de l'Assemblée législative canadienne en 1855 et dotée d'une charte fédérale en vertu des S.C. 1871, chap. 7, comptait, le 31 mars 1964, des dépôts d'épargne de \$52,733,443 et un capital versé et une réserve de \$3,500,000. Le passif global, de même que l'actif global, s'élevait à \$57,984,535.

Syndicats de crédit.—Les syndicats de crédit sont des institutions d'épargne et de prêt constituées par des personnes ayant des intérêts communs. La communauté d'intérêts peut découler du fait qu'on appartient à une paroisse, à un club, à un cercle ou à un syndicat ouvrier, qu'on travaille dans une usine, une industrie ou un ministère, ou qu'on réside dans une localité rurale ou urbaine bien définie. Au cours de la décennie 1953-1962, le nombre de syndicats à charte a augmenté de 33 p. 100, le nombre de sociétaires des syndicats répondants, de 103 p. 100, et leur actif, de 241 p. 100. Les membres se sont chiffrés par 2,906,902 en 1962 dont le Québec répond pour plus de la moitié, cette province répond également pour 59 p. 100 de l'actif global. Dans les provinces de l'Atlantique, au Québec et en Saskatchewan, les syndicats sont, pour la plupart, de caractère agricole, mais les syndicats de crédit non agricole interviennent pour 62 p. 100 du total au Manitoba, 65 p. 100 en Alberta, 75 p. 100 en Colombie-Britannique et 93 p. 100 en Ontario.